Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat

Titre : Apprentissage de la musique à Lausanne : accompagner la croissance de l'EML

Initiante : Lana Damergi

L'École de musique Lausanne (EML) vise à offrir une formation musicale accessible à toutes et tous les Lausannois·es, tant financièrement que géographiquement, tout en garantissant un enseignement de qualité par des professeur·e·s diplômé·e·s et expérimenté·e·s. Ses besoins ont évolué : accompagnons-les dans cette transition.

L'EML a été créée en 2018 par la fusion de cinq écoles de musique renommées : l'Institut de Ribaupierre, l'École Sociale de Musique de Lausanne, l'École de musique de la Ville de Lausanne, l'Harmonie-École de musique Lausanne et l'Institut Musica Viva. Bien que jeune, l'EML bénéficie d'un riche passé centenaire, certaines de ces institutions ayant été fondées il y a plus d'un siècle, comme l'Institut de Ribaupierre en 1915.

La fusion des écoles, initiée par la Ville de Lausanne en 2015, visait à renforcer l'enseignement musical en offrant une éducation musicale de qualité accessible à toutes et tous les Lausannois·es. L'offre de cours – tant collectifs qu'individuels – couvre plus de 25 instruments et s'adresse à tous les âges, des tout-petits au seniors. Aujourd'hui, l'EML est l'une des plus grandes écoles de musique du canton, avec près de 100 professeur·e·s et environ 2'000 élèves. L'administration est située aux Jardins de Prélaz, et les cours sont dispensés dans 23 sites à travers la ville.

Sa vision est celle d'une école moderne avec une pédagogie dynamique, des partenariats solides avec les ensembles musicaux locaux, et une ouverture à divers styles musicaux. Sa mission est de proposer une formation musicale complète et accessible, sans sélection de départ, adaptée à tous les âges, et intégrée dans la société lausannoise. L'EML favorise la pratique de la musique collective et collabore activement avec les acteurs culturels locaux.

L'EML fait face à plusieurs défis. L'augmentation du coût de la vie pèse sur le budget de l'institution et la Ville de Lausanne n'a pas adapté sa subvention en conséquence, notamment en ce qui concerne les indexations des salaires.

Avec l'augmentation du nombre d'élèves, l'EML fait face à un manque de locaux disponibles et adaptés à l'enseignement de la musique. Trouver de grandes salles pour les cours collectifs, les auditions et les concerts reste particulièrement difficile.

De plus, certains des lieux où l'EML est implantée ont des horaires contraignants, compliquant l'organisation de l'école et de ses activités, impliquant alors des coûts de location de salles supplémentaires.

Il est évident que l'école bénéficierait grandement d'un lieu centralisé, offrant des horaires adaptés aux divers enseignements, favorisant une vie scolaire et musicale dynamique et disposant de salles d'audition, de concerts et adaptées à l'enseignement de pratiques collectives, une des missions spécifiques de l'EML. Ce

projet pourrait également créer de nouvelles synergies avec divers chœurs et ensembles musicaux de la région, qui pourraient également utiliser les locaux de l'EML. Il va de soi que l'ancrage au sein des écoles lausannoises devrait être préservé, mais pourrait évoluer compte tenu des éléments susmentionnés.

En 2022, le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a mené un audit sur les activités de l'EML (rapport n° 2022/03). L'absence d'un lieu principal pour que l'EML mène ses activités a été relevé, de même que l'insuffisance de grandes salles et de salles de spectacle. En outre, le CFL a soulevé le nécessité d'améliorer les conditions de travail des employé·e·s, notamment en mettant en place un système de santé et de sécurité au travail (concept MSST).

Il convient de relever que l'EML est une fondation de droit privé qui bénéficie d'une convention de subventionnement avec la Ville de Lausanne. Cet accord porte sur une durée de 3 ans, dont la prochaine échéance est en 2027. Les différents enjeux relevés pourraient être intégrés à la prochaine convention, mais des mesures à plus court et long termes devraient également faire l'objet de réflexions. S'agissant des ressources financières de l'EML, en 2025, la Ville de Lausanne lui a accordé une subvention de 1,873 mio (dont 672'000.- de loyers). Toujours en 2025, l'EML a perçu 2,755 mio de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) dont le financement est assuré par l'Etat de Vaud et l'ensemble des communes vaudoises. L'éventuelle augmentation de la subvention pour l'EML doit se faire dans le respect du montant global des subventions culturelles actuel.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. En collaboration avec l'EML, élaborer un projet de centralisation de certaines activités en un lieu.

2. Réévaluer le soutien financier accordé à l'EML afin de lui permettre de faire face aux défis actuels.

Lausanne, le 22 mai 2025

Signataire(s) :
Lana Damergi ; Samuel de Vargas ; Marlyse Audergon ; Mathilde Maillard

---

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis